

CTPD du 9 novembre 2009

Dossier Tripode amianté : les syndicats quittent la séance !!!

Les organisations syndicales ont demandé que le dossier Tripode - amiante soit évoqué dès le début du CTPD. En effet, pour nous, ce sujet revêt une importance vitale.

Pour rappel : un film est en cours de réalisation sur le dossier de l'amiante au Tripode. Ce documentaire a pour but d'en comprendre l'historique, avec tous les acteurs de ce dossier.

Le CHS de Loire-Atlantique avait voté une aide à la diffusion de 10.000 € pour ce film. Bercy a rejeté ce vote durant l'été – et nous n'en avons été informés qu'au mois d'octobre !

Les fédérations syndicales ont contesté cette décision lors du CHSM. En retour, la présidente de l'instance a menacé de couper tous les crédits du CHS de Loire-Atlantique en 2010, provoquant ainsi le départ des représentants des Personnel.

Lors du CTPM, les fédérations syndicales ont fait une déclaration commune devant les ministres Lagarde et Woerth. Ce dernier a répondu qu'il n'était pas opposé à l'idée d'une subvention, à condition que le film ne soit pas qu'une opposition contre l'administration.

Le 29 octobre, les syndicats ont organisé une conférence de presse pour dénoncer l'obstruction de Bercy sur le dossier, en rappelant qu'il s'agit d'un film militant qui donne la parole à tout le monde.

Aujourd'hui, en présence d'un expert de l'intersyndicale, ainsi que de Mme Parot, médecin de prévention, nous avons pour la enième fois réitéré nos revendications. Le TPG a semblé, comme à chaque fois, les découvrir.

- **reconnaissance du Tripode en tant que site amianté,**
- **demande de subvention pour le film documentaire ,**
- **demande d'obtention de la liste anonymisée des personnels ayant travaillé au Tripode et présentant une pathologie qui peut être due à l'exposition à l'amiante .** Cette liste a été fournie pour les agents du ministère des affaires étrangères il y a un an. Pour les Finances, l'administration nous a sorti de son chapeau l'alibi de la CNIL. Il faut savoir que cette liste existe pour le Trésor, Mme Parot l'avait lors de l'instance de ce jour, il suffirait de la communiquer aux organisations syndicales,
- **demande des conclusions de la deuxième enquête épidémiologiques par la société SEPIA** (étude statistique des pathologies subies par les personnels ayant travaillé au Tripode) Elles devraient nous être communiquées au niveau local début 2010.

Le TPG n'a apporté aucune réponse concrète. Son seul engagement est de contacter M. Verdier, directeur de la DPAEP (direction du personnel de Bercy).

Sur la spécificité amiante - Tripode, comme tous ses prédécesseurs, le TPG s'est retranché derrière son devoir d'obéissance hiérarchique. Nous constatons pour notre part que l'INSEE et le ministère des affaires étrangères ont fait l'objet d'une écoute plus attentive des problèmes des personnels.

Exigeant d'avoir enfin une prise en compte des exigences de personnels, les organisations syndicales ont pris la décision de quitter la séance.

Nous regrettons de n'avoir pu évoquer les autres sujets à l'ordre du jour.

Ce qui se passe ici est emblématique. Si le dossier amiante ne se règle pas à Nantes, il ne se réglera pas ailleurs.

**Il est maintenant urgent de répondre aux exigences de personnels !
Nous continuerons notre lutte jusqu'à satisfaction de nos revendications !**

SOLIDARITE FINANCIERE

DOCUMENTAIRE « LES AMIANTES DU TRIPODE »

La souscription est en cours (15 € minimum pour avoir le DVD)
Toute contribution quelque soit le montant est également bienvenu.
A remettre aux militants syndicaux.